



**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarante-troisième session
Paris, 1^{er}-4 décembre 2015**

Point 4 b) de l'ordre du jour

**Notification par les Parties non visées
à l'annexe I de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts
des communications nationales des Parties
non visées à l'annexe I de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts
des communications nationales des Parties
non visées à l'annexe I de la Convention**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des rapports d'activité¹ du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (ci-après « le Groupe consultatif d'experts »).
2. Le SBI a pris note avec satisfaction des progrès réalisés par le Groupe consultatif d'experts dans la poursuite de la mise en œuvre de son programme de travail pour 2015², l'accent étant mis sur l'adaptation, et notamment de ce qui suit :
 - a) La conduite de trois ateliers de formation régionaux consacrés aux évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation³, au cours desquels 114 experts de 79 Parties non visées à l'annexe I de la Convention ont été formés. Le SBI a exprimé sa gratitude aux Gouvernements de la République démocratique populaire lao, du Paraguay et du Maroc qui avaient accueilli ces ateliers⁴;
 - b) Les supports pédagogiques actualisés sur les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation⁵ élaborés par le Groupe consultatif d'experts et mis à l'essai durant les ateliers de formation régionaux susmentionnés;
 - c) La conduite de l'atelier de formation régional⁶ pour l'Afrique, consacré à l'élaboration des rapports biennaux actualisés, qui s'est tenu à Bonn (Allemagne)

¹ FCCC/SBI/2015/17, FCCC/SBI/2015/18, FCCC/SBI/2015/20 et FCCC/SBI/2015/INF.13.

² Disponible à l'adresse : http://unfccc.int/files/national_reports/non-annex_i_natcom/cge/application/pdf/cge_work_plan.pdf.

³ Pour le compte-rendu des trois ateliers de formation régionaux, voir le document FCCC/SBI/2015/20.

⁴ Tenus à Vientiane (République démocratique populaire lao), du 29 juin au 3 juillet 2015, à Asunción (Paraguay), du 27 au 31 juillet 2015, et à Marrakech (Maroc), du 28 septembre au 2 octobre 2015.

⁵ Disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/349.php>.



du 23 au 25 février 2015. Y ont pris part un nombre total de 48 experts nationaux représentant 43 Parties non visées à l'annexe I de la région de l'Afrique;

d) L'organisation et la présentation de cinq séminaires sur le Web – trois sur l'évaluation de l'atténuation et deux sur l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre –, auxquels ont pris part un nombre total de 171 participants. Les séminaires sur le Web sont un mode de communication peu coûteux et dynamique par lequel un grand nombre d'experts nationaux peuvent recevoir des informations techniques et échanger des données d'expérience avec un vaste public, permettant ainsi d'aider efficacement le Groupe consultatif d'experts à répondre aux besoins des Parties non visées à l'annexe I. Le SBI a pris note avec satisfaction de ce nouveau format, qui permet d'atteindre un vaste public de professionnels, et a encouragé le Groupe consultatif d'experts à poursuivre cette activité;

e) Le lancement du programme d'apprentissage en ligne du Groupe consultatif d'experts sur l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, qui est accessible via le système de gestion de l'apprentissage du secrétariat⁷. Au 25 novembre 2015, un nombre total de 110 experts s'étaient inscrits à ces cours. Le SBI a encouragé le Groupe consultatif d'experts à continuer de mettre à jour ses cours de formation en ligne;

f) L'élaboration, en cours, d'une base de données en ligne interactive consacrée aux supports pédagogiques destinés à appuyer l'établissement des rapports nationaux, qui permettra aux experts nationaux de coopérer davantage entre eux, et d'échanger leurs données d'expérience et les enseignements qu'ils en ont tirés dans l'optique d'améliorer leurs rapports nationaux.

3. Le SBI a salué le lancement du programme de formation dont il est question au paragraphe 4 de la décision 20/CP.19, destiné à renforcer la capacité des experts inscrits au fichier d'experts de la Convention à mener des analyses techniques rentables et effectives des rapports annuels actualisés⁸, et a pris note avec satisfaction du fait que 122 experts ont achevé le programme de formation et sont désormais admis à faire partie de l'équipe d'experts techniques qui procèdent à l'analyse technique des rapports annuels actualisés. Le SBI a encouragé les autres experts inscrits au fichier d'experts de la Convention à suivre la formation, et encouragé les Parties qui ne l'ont pas encore fait à désigner des experts.

4. Le SBI a pris note du projet du Groupe consultatif d'experts d'organiser en 2016, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, des ateliers de formation régionaux sur l'élaboration des rapports annuels actualisés.

5. Le SBI a instamment demandé aux pays développés parties visés à l'annexe II de la Convention et aux autres pays développés parties en mesure de le faire de fournir des ressources financières pour permettre au Groupe consultatif d'experts d'exécuter les activités prévues conformément à son programme de travail pour 2016-2018. Le SBI a aussi encouragé le Groupe consultatif d'experts à hiérarchiser les tâches pas encore entreprises de son programme de travail pour 2015. Le SBI a également invité les programmes et organismes multilatéraux à collaborer avec le Groupe consultatif d'experts, selon qu'il conviendra, en vue d'apporter aux Parties non visées à l'annexe I un appui technique pour l'établissement de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés.

⁶ Voir le document FCCC/SBI/2015/17 pour le rapport sur l'atelier.

⁷ Il est possible d'accéder au cours du programme d'apprentissage en ligne à l'adresse : <http://unfccc.int/349.php>. On y trouvera également les supports de formation du Groupe consultatif d'experts pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

⁸ Pour tous renseignements complémentaires sur le programme d'apprentissage, voir à l'adresse : <http://unfccc.int/8621.php>.

6. Le SBI a pris note du montant estimatif des incidences budgétaires des activités que le Groupe consultatif d'experts devait exécuter, avec le concours du secrétariat, notamment l'organisation des ateliers dont il est question au paragraphe 4 ci-dessus⁹.

7. Le SBI a demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

⁹ Voir l'annexe du document FCCC/SBI/2015/18 pour le montant estimatif des ressources nécessaires pour l'exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2016-2018.